

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Mairie de Moulins

B.P. 1629

03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00

Fax : 04 70 48 50 49

Courriel : contact@ville-moulins.fr



INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur le Maire*,

Vu l'article L.270 du Code électoral relatif au remplacement des conseillers municipaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-1,

Vu la démission de Madame Emilie ROBERT de son mandat de conseillère municipale,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu,

Vu la démission de Madame KARI Kati,

Considérant par conséquent, que Monsieur Éric DAGOIS est le candidat suivant de la liste « Moulins ma Cité »,

Considérant qu'aux termes de l'article L.2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le tableau du Conseil Municipal doit être modifié en conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de l'installation de Monsieur Éric DAGOIS en qualité de conseiller municipal,

Précise que le tableau du Conseil Municipal sera actualisé et transmis en préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Pierre – André PERISSOL

DÉPARTEMENT

ALLIER

ARRONDISSEMENT

MOULINS

Effectif légal du conseil municipal

33

COMMUNE :

MOULINS

Communes de
1 000
habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste
Maire	M.	Pierre-André PERISSOL	30/04/1947	03/07/2020	2307
Premier adjoint	Mme	Cécile de BREUVAND	26/03/1965	03/07/2020	2307
Deuxième adjoint	M.	Jean-Michel MOREAU	10/06/1966	03/07/2020	2307
Troisième adjoint	Mme	Bernadette MARTIN	05/09/1954	03/07/2020	2307
Quatrième adjoint	M.	Yannick LUCOT	07/07/1968	03/07/2020	2307
Cinquième adjoint	Mme	Dominique LEGRAND	05/10/1948	03/07/2020	2307
Sixième adjoint	M.	Mathieu GEFFRAY	31/01/1973	03/07/2020	2307
Septième adjoint	Mme	Nathalie MARTINS	14/04/1967	03/07/2020	2307
Huitième adjoint	M.	Johnny KARI	04/08/1966	03/07/2020	2307
Conseiller municipal	M.	Gilbert ROSNET	27/09/1951	28/06/2020	2307
Conseiller municipal	Mme	Liliane EYRAUD	26/06/1952	28/06/2020	2307
Conseiller municipal	Mme	Nicole TABUTIN	11/07/1954	28/06/2020	2307

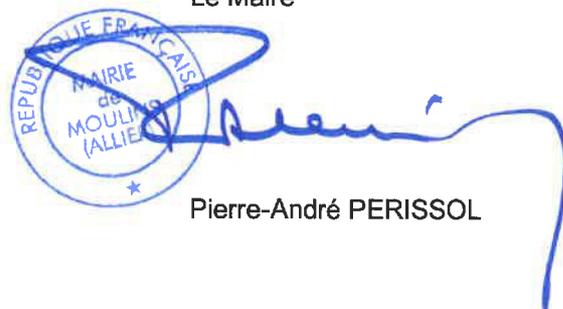
¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Fonction ⁽¹⁾	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste
Conseiller municipal	M.	Philippe BOISMENU	07/11/1960	28/06/2020	2307
Conseiller municipal	Mme	Hülya PAGNON	03/11/1974	28/06/2020	2307
Conseiller municipal	M.	Hamza BUDAK	31/03/1977	28/06/2020	2307
Conseiller municipal	Mme	Maud BELIN	04/07/1978	28/06/2020	2307
Conseiller municipal	M.	Julien CARPENTIER	17/02/1979	28/06/2020	2307
Conseiller municipal	M.	Romain BERNARD	28/12/1981	28/06/2020	2307
Conseiller municipal	Mme	Charlotte de VAULX RICAUD	14/05/1983	28/06/2020	2307
Conseiller municipal	Mme	Céline NAVEAU	02/06/1983	28/06/2020	2307
Conseiller municipal	Mme	Camille CORTEGGIANI	09/02/1986	28/06/2020	2307
Conseiller municipal	M.	Marwane FIKRY	23/10/1993	28/06/2020	2307
Conseiller municipal	Mme	Eugénie LEPRINCE	03/11/2000	28/06/2020	2307
Conseillère municipale	Mme	Magalie VINCENT	15/05/1987	13/07/2020	2307
Conseillère municipale	Mme	Maud BETIAUX	02/11/1975	07/06/2021	2307
Conseiller municipal	Mme	Régine BATILLAT	15/09/1958	28/06/2020	1477
Conseiller municipal	M.	Stefan LUNTE	24/05/1963	28/06/2020	1477
Conseiller municipal	M.	Dominique DARNET	25/02/1964	28/06/2020	1477
Conseiller municipal	Mme	Annie CHARMANT	01/08/1967	28/06/2020	1477
Conseiller municipal	M.	Damien JACQUET	12/05/1973	28/06/2020	1477
Conseiller municipal	M.	Roland FLEURY	01/08/1950	28/06/2020	1008
Conseiller municipal	M.	Yannick MONNET	07/10/1975	28/06/2020	1008
Conseiller municipal	M.	Eric DAGOIS	21/02/1971	27/07/2021	1008

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,
A MOULINS, le 15/10/2021

Le Maire



Pierre-André PERISSOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

IMPUTATION BUDGETAIRE COMPTABLE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE

Mairie de Moulins VALEUR - EXERCICE 2021 - LISTE COMPLEMENTAIRE N° 3

B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



Conseil Municipal du vendredi 15 octobre 2021

IMPUTATION BUDGETAIRE COMPTABLE
DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR
EXERCICE 2021 – LISTE COMPLEMENTAIRE N°3

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur LUCOT*,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Volume I, Tome II, Titre III, Chapitre IV,

Vu l'article L2122-21, 3°) du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire NOR/INT/B 0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu l'arrêté NOR : INTB0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2020 indiquant la liste des biens d'un montant inférieur à 500€ qui ne peuvent pas être rattachés automatiquement à la section d'investissement du budget de l'exercice 2021 de par leur présence dans la nomenclature ou le raisonnement par analogie,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021, établissant une liste complémentaire n°1 de ces biens d'un montant inférieur à 500€ acquis sur l'exercice 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2021, établissant une liste complémentaire n°2 de ces biens d'un montant inférieur à 500€ acquis sur l'exercice 2021,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une liste complémentaire des biens de faible valeur acquis sur l'exercice 2021,

Considérant que ces biens s'amortissent sur une période d'une année,

Considérant que cette délibération n'est en aucun cas exhaustive, et fera l'objet de délibérations ultérieures complémentaires,

Vu la liste ci-dessous des dépenses de faibles valeurs,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 13 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'imputer à la section d'investissement du budget de l'exercice 2021, l'achat du matériel décrit ci-après :

N° Immo.	Désignation	Valeur acq.	Nat. acq.
20210068	LOGICIELS	550,80	2051
20210049	PANNEAUX DE SIGNALISATION	586,80	21578
20210016	MATERIELS OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS	591,44	2158
	TOURET A MEULER	99,00	

	BROYEUR	492,44	
20210036	MATERIEL ELECTRIQUE MATERIEL SUR VEHICULE	124,60	2182
	BATTERIES	124,60	
20210041	MATERIEL INFORMATIQUE	39,96	2183
20210023	MOBILIERS	2 786,12	2184
	MOBILIER	298,00	
	ARMOIRE	408,16	
	CHAISES DE BUREAU	274,48	
	TABOURETS	257,10	
	BIBLIOTHEQUE	189,00	
	MEUBLES	742,28	
	FAUTEUIL DE BUREAU	456,30	
	MEUBLE INDUSTRIEL	160,80	
20210015	PETITS MATERIELS	6 135,78	2188
	PARASOLS	429,10	
	MATERIEL DE BUREAU	98,63	
	TRIEUR 12 COMPARTIMENTS	39,90	
	VIDEOPROJECTEUR	372,22	
	REGLETTE D'EMARGEMENT	149,76	
	HORLOGE	7,91	
	TABOURETS	311,81	
	MANGE DEBOUT	129,91	
	MACHINE A POP CORN	29,99	
	EQUIPEMENT POLICE	93,00	
	OUTILS DE JARDINAGE	179,00	
	BARBECUE	149,00	
	CAFETIERES	158,40	
	MALETTE DE TRANSPORT	132,25	
	VENTILATEUR	75,07	
	PETIT ELECTROMENAGER	479,15	
	SUPPORT BAC	33,60	
	MINI FOUR	89,99	
	MICRO CRAVATE	53,00	
	APPAREIL PHOTO	132,98	
	TAMPON BOIS	13,44	

	ADAPTATEUR SMARTPHONE	39,90	
	MATERIELS DIVERS	830,05	
	TABLEAU ADHESIF	46,28	
	BACS DE RANGEMENT	899,84	
	TELEPHONES	102,36	
	GANTS DE PROTECTION	324,00	
	KIT DE LA ROUTE	180,88	
	COMBINES RADIO CD	140,80	
	SACOCHES DE RANGEMENT	50,46	
	POUBELLES	248,35	
	ETENDOIRS	114,75	
20210021	MATERIELS OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS	1 674,51	2188
	BARNUM PLIANT	485,00	
	ASPIRATEUR NETTOYEUR HP	407,35	
	OUTILLAGE	279,98	
	MALLETTE A OUTILS	99,90	
	PANNEAUX SIGNALISATION	402,28	
20210024	LIVRES SCOLAIRES	64,74	2188
20210048	LIVRES	41,99	2188
20210071	LIVRES BIBLIOTHEQUE	304,46	2188
20210078	MATERIEL PEDAGOGIQUE	458,48	2188
20210079	JEUX	802,15	2188
20210093	JEUX	2 435,83	2188
20210104	MATERIEL SPORTIF ET SCOLAIRE	1 537,94	2188
		18 135,60	

Dit que les crédits sont inscrits au Budget 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,

à l'Administration Générale,

à l'Etat Civil et au Personnel



REPUBLICQUE FRANCAISE
MAIRIE
de
MOULINS
(ALLIER)
★

Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

DECISION MODIFICATIVE N° 2 (DM) EN DEPENSES ET EN RECETTES - BUDGET VILLE

Mairie de Moulins

B.P. 1629

03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00

Fax : 04 70 48 50 49

Courriel : contact@ville-moulins.fr



DECISION MODIFICATIVE N°2 (DM) EN DEPENSES ET EN RECETTES
BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal sur présentation de *Madame BELIN*,

Vu les articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au budget de la commune,

Vu l'instruction M14, tome 2 – titre 1 – chapitre 4 – paragraphe 2 : les décisions modificatives sont de la compétence du conseil municipal. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes, modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2021 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2021,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 relatives à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 du Budget Principal de la Ville, du budget annexe des parcs de stationnement, du budget annexe du camping et du budget annexe du théâtre,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 relative au vote du Budget Primitif – Budget Principal de la Ville et Budgets Annexes - exercice 2021,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 28 juin 2021 relatives à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021 du Budget Principal de la Ville, du budget annexe des parcs de stationnement, du budget annexe camping et du budget annexe du théâtre,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2021 relative à la décision modificative n°1 en dépenses et en recettes – Budget principal de la Ville – exercice 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Personnel réunie le 13 octobre 2021,

Considérant que depuis l'établissement du Budget Primitif de la Ville et des budgets annexes, des modifications de crédits s'avèrent nécessaires afin de procéder à l'ajustement de ces crédits (ci-joint document annexé),

Après en avoir délibéré, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Messieurs MONNET, FLEURY et DAGOIS),

ADOPTE

La décision modificative n°2 en dépenses et en recettes pour le Budget Principal proposée pour l'exercice budgétaire 2021 comme présentée dans l'état annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,

à l'Administration Générale,

à l'Etat Civil et au Personnel




Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	23
Pouvoirs.....	6
Présents et représentés.....	29

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

DELIBERATION DE GARANTIE D'EMPRUNT EVOLEA - APPROBATION D'UN REAMENAGEMENT DE DETTE

DELIBERATION DE GARANTIE D'EMPRUNT EVOLEA
APPROBATION D'UN REAMENAGEMENT DE DETTE

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur LUCOT*,

Vu la demande formulée par EVOLEA,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 13 octobre 2021,

Madame Dominique LEGRAND et Monsieur Pierre-André PERISSOL ont quitté la salle, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

ART.2 Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du Prêt Réaménagées à taux révisable indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/01/2021 est de 0.50% ;

ART.3 La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.4 Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,

à l'Administration Générale,

à l'Etat Civil et au Personnel



Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	23
Pouvoirs.....	6
Présents et représentés.....	29

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

DELIBERATION DE GARANTIE PRETS HAUT DE BILAN - CHANTIERS

Mairie de Moulins **EVOLEA (OPERATIONS D'ACQUISITION -AMELIORATION)**

B.P. 1629

03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00

Fax : 04 70 48 50 49

Courriel : contact@ville-moulins.fr



**DELIBERATION DE GARANTIE PRETS HAUT DE BILAN – CHANTIERS
EVOLEA (OPERATIONS D'ACQUISITION-AMELIORATION)**

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur LUCOT*,

Vu la demande formulée par EVOLEA,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°120620 en annexe signé entre EVOLEA, ci-après l'Emprunteur et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 13 octobre 2021,

Madame Dominique LEGRAND et Monsieur Pierre-André PERISSOL ont quitté la salle, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de la Ville de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 238 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°120620, constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

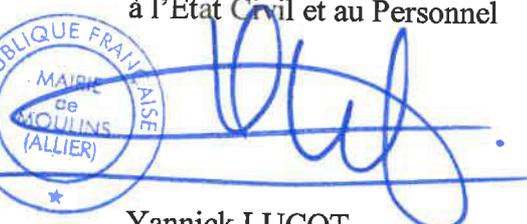
Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,

à l'Administration Générale,

à l'Etat Civil et au Personnel




Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	23
Pouvoirs.....	6
Présents et représentés.....	29

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

DELIBERATION DE GARANTIE PRETS HAUT DE BILAN - CHANTIERS

Mairie de Moulins EVOLEA (OPERATIONS DE REHABILITATION THERMIQUE)

B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00

Fax : 04 70 48 50 49

Courriel : contact@ville-moulins.fr



**DELIBERATION DE GARANTIE PRETS HAUT DE BILAN – CHANTIERS
EVOLEA (OPERATIONS DE REHABILITATION THERMIQUE)**

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur LUCOT*,

Vu la demande formulée par EVOLEA,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°120612 en annexe signé entre EVOLEA, ci-après l'Emprunteur et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 13 octobre 2021,

Madame Dominique LEGRAND et Monsieur Pierre-André PERISSOL ont quitté la salle, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de la Ville de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 66 500,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°120612, constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel



Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	23
Pouvoirs.....	6
Présents et représentés.....	29

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)
Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND
Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU
Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND
M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)
Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE EVOLEA – ACQUISITION AMELIORATION DE 8 LOGEMENTS 13 BOULEVARD DE COURTAIS A MOULINS

DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE EVOLEA
ACQUISITION AMELIORATION DE 8 LOGEMENTS 13 BOULEVARD DE
COURTAIS A MOULINS

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur LUCOT*,

Vu la demande formulée par EVOLEA,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°121837 signé, en annexe, entre EVOLEA, ci-après l'Emprunteur et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 13 octobre 2021,

Madame Dominique LEGRAND et Monsieur Pierre-André PERISSOL ont quitté la salle, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de la Ville de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 839 791,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°121837, constitué de 3 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

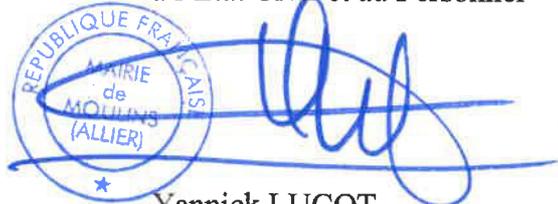
Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,

à l'Administration Générale,

à l'Etat Civil et au Personnel




Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	23
Pouvoirs.....	6
Présents et représentés.....	29

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M. ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M. BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M. KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M. LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE EVOLEA – ACQUISITION AMELIORATION DE 10 LOGEMENTS 9 RUE DENAIN A MOULINS



DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE EVOLEA
ACQUISITION AMELIORATION DE 10 LOGEMENTS 9 RUE DENAIN A
MOULINS

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur LUCOT*,

Vu la demande formulée par EVOLEA,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°121836 signé, en annexe, entre EVOLEA, ci-après l'Emprunteur et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 13 octobre 2021,

Madame Dominique LEGRAND et Monsieur Pierre-André PERISSOL ont quitté la salle, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de la Ville de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 066 297,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°121836, constitué de 3 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

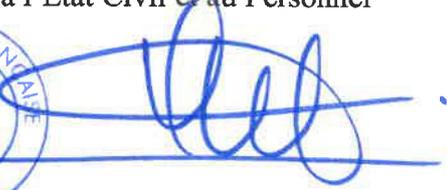
Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,

à l'Administration Générale,

à l'Etat Civil et au Personnel




Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	23
Pouvoirs.....	6
Présents et représentés.....	29

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)
Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND
Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU
Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND
M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)
Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE EVOLEA – ACQUISITION AMELIORATION DE 6 LOGEMENTS 7-9-11 RUE DE L'HORLOGE A MOULINS

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE EVOLEA
ACQUISITION AMELIORATION DE 6 LOGEMENTS 7-9-11 RUE DE L'HORLOGE
A MOULINS

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur LUCOT*,

Vu la demande formulée par EVOLEA,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°122084 signé, en annexe, entre EVOLEA, ci-après l'Emprunteur et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 13 octobre 2021,

Madame Dominique LEGRAND et Monsieur Pierre-André PERISSOL ont quitté la salle, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de la Ville de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 386 598,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°122084, constitué de 4 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,

à l'Administration Générale,

à l'Etat Civil et au Personnel



Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	23
Pouvoirs.....	6
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)
Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND
Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU
Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND
M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)
Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE EVOLEA – ACQUISITION AMELIORATION DE 7 LOGEMENTS 38-40 RUE DU PONT GINGUET A MOULINS

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE EVOLEA
ACQUISITION AMELIORATION DE 7 LOGEMENTS 38-40 RUE DU PONT
GINGUET A MOULINS

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur LUCOT*,

Vu la demande formulée par EVOLEA,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°123909 signé, en annexe, entre EVOLEA, ci-après l'Emprunteur et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 13 octobre 2021,

Madame Dominique LEGRAND et Monsieur Pierre-André PERISSOL ont quitté la salle, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de la Ville de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 148 740,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°123909, constitué de 6 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

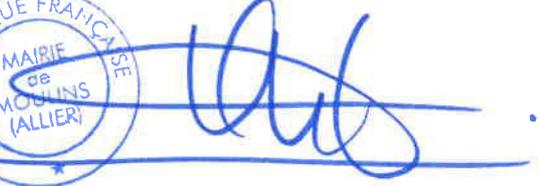
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel




Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

PERSONNEL MUNICIPAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mairie de Moulines

B.P. 1629

03016 Moulines Cedex

Tél : 04 70 48 50 00

Fax : 04 70 48 50 49

Courriel : contact@ville-moulines.fr



PERSONNEL MUNICIPAL
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur LUCOT*,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les délibérations des 26 septembre 2002, 13 décembre 2002, 28 mars 2003, 27 juin 2003, 26 mars 2004, 25 juin 2004, 24 septembre 2004, 24 juin 2005, 30 septembre 2005, 09 décembre 2005, 23 juin 2006, 11 décembre 2006, 14 décembre 2007, 8 février 2008, 11 avril 2008, 27 juin 2008, 19 décembre 2008, 27 février 2009, 26 juin 2009, 10 décembre 2009, 28 juin 2010, 10 décembre 2010, 30 juin 2011, 08 décembre 2011, 23 février 2012, 28 juin 2012, 13 décembre 2012, 28 mars 2013, 26 juin 2013, du 26 septembre 2013, du 27 juin 2014, du 03 octobre 2014, du 20 février 2015, du 21 mai 2015, du 10 juillet 2015, du 16 octobre 2015, du 11 décembre 2015, du 1^{er} avril 2016, du 17 juin 2016, du 10 mars 2017, du 29 juin 2017, du 6 octobre 2017, du 8 décembre 2017, du 30 mars 2018, du 22 juin 2018, du 5 octobre 2018, du 7 décembre 2018, du 1^{er} mars 2019, du 14 juin 2019, du 27 septembre 2019, du 6 décembre 2019, du 16 juillet 2020, du 1^{er} octobre 2020, du 26 février 2021, du 1^{er} avril 2021 et du 28 juin 2021 modifiant le tableau des effectifs,

Vu la délibération du 4 mars 2010 portant mise en œuvre du dispositif « Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi »

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 13 octobre 2021,

Considérant que le tableau des effectifs doit être actualisé afin de prendre en compte les besoins de la collectivité et les mouvements dans le cadre de l'évolution professionnelle des agents, notamment dans le cadre des avancements de grade et des réussites à concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la transformation des postes budgétaires suivants au 1^{er} novembre 2021 :

FILIERE TECHNIQUE

- 1 poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

FILIERE ANIMATION

- 1 poste d'adjoint d'animation en poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

FILIERE POLICE MUNICIPALE

- 1 poste de chef de service de police municipale principal 2ème classe en poste de chef de service de police municipale principal 1ère classe

Précise que les postes ouverts par délibération du 4 mars 2010 dans le cadre du dispositif des « contrats unique d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi » sont conclus dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences depuis janvier 2018. Cette modification a pour objet un renforcement de l'accompagnement.

Dit que les postes ouverts par délibération du 4 mars 2010 sont maintenus et relèvent des « contrats unique d'insertion – parcours emploi compétences ». Ils donnent lieu à la conclusion de contrats parcours emploi compétences.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à établir dans le cadre de ces dispositifs et à engager toutes les démarches permettant la mise en place des financements correspondants.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,

à l'Administration Générale,

à l'Etat Civil et au Personnel




Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M. ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)
Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND
Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU
Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND
M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)
Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

ADHESION A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR L'ACCUEIL DE SERVICES CIVIQUES

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



**ADHESION A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR
L'ACCUEIL DE SERVICES CIVIQUES**

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur LUCOT*,

Vu le code du service national instaurant le service civique (article L120-1 et suivants),

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 13 octobre 2021,

Considérant la volonté municipale de s'inscrire dans un dispositif afin de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes adultes,

Considérant le caractère d'intérêt général des missions confiées aux volontaires,

Considérant que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif,

Considérant qu'un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires. Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier,

Considérant la possibilité d'adhérer à la ligue de l'enseignement, titulaire d'un agrément au titre de l'engagement de services civiques. Une convention de mise à disposition doit ensuite être conclue pour l'accueil de services civiques au sein des services municipaux. Un tuteur doit être désigné au sein du service d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions,

Considérant que la Ville de Moulins devra s'acquitter de la cotisation annuelle auprès de la ligue de l'enseignement (156.70 € en 2021) et également d'une contribution pour chaque service civique accueilli,

Considérant que la contribution correspond au nombre de mois d'accueil multiplié par un montant fixé par décret, soit à ce jour 107.58 € par mois d'accueil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion à la ligue de l'enseignement.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'adhésion à la ligue de l'enseignement pour l'année 2021-2022 ainsi que ses renouvellements.

Précise que la Ville de Moulins envisage l'accueil de trois services civiques en fonction des projets et demandes des services municipaux, ceux-ci devant correspondre au cadre réglementaire des services civiques.

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de volontaires en service civique.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

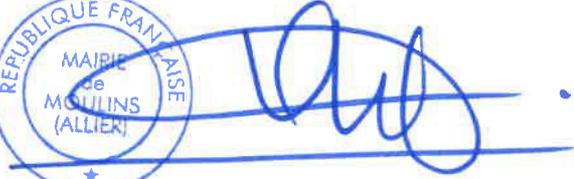
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel




Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

ADHESION A L'ASSOCIATION REVE DE SCENES URBAINES

Mairie de Moulins

B.P. 1629

03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00

Fax : 04 70 48 50 49

Courriel : contact@ville-moulins.fr



ADHESION A L'ASSOCIATION REVE DE SCENES URBAINES

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que l'association **RÊVE DE SCÈNES URBAINES** est une association interprofessionnelle constituée d'opérateurs privés et parapublics reconnue au plan national et par le Ministère de la transition écologique

Considérant que l'association **RÊVE DE SCÈNES URBAINES** est un facilitateur de coopération entre tous les acteurs intervenant dans la fabrique de la ville allant de l'étape de l'élaboration de la stratégie à la réalisation opérationnelle innovante

Considérant que l'association **RÊVE DE SCÈNES URBAINES** permettra à la ville de Moulins de disposer, à un coût modéré, d'expertises et de retours d'expériences positifs quant aux actions issues de démarches de recherche et développement

Considérant que l'association **RÊVE DE SCÈNES URBAINES** pourra accompagner la Ville de Moulins sur les grandes mutations urbaines répondant aux enjeux de la ville demain

Considérant la volonté de la Ville de Moulins d'adhérer l'association **RÊVE DE SCÈNES URBAINES**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'approuver l'adhésion de la Ville de Moulins à l'association **RÊVE DE SCÈNES URBAINES**,

Autorise le versement de la cotisation annuelle (pour information, 3 000.00 € pour l'année 2021) à compter de 2022 et pour les années suivantes,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et seront inscrits au budget des exercices concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)
Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND
Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU
Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND
M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)
Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DU CAMPING AU

Mairie de Moulins

NIVEAU DES BERGES EN RIVE GAUCHE DE L'ALLIER

B.P. 1629

03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00

Fax : 04 70 48 50 49

Courriel : contact@ville-moulins.fr



AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DU CAMPING AU NIVEAU DES BERGES EN RIVE GAUCHE DE L'ALLIER

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu le Code d'Urbanisme, et notamment les articles L 143-44 à L 143-50, L 153-54 à L 153-58 et R 104-34

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles R122-27 et R 123-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n°1990/2021 du 18 août 2021, portant ouverture de l'enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale, concernant le projet d'aménagement de la plaine du camping au niveau des berges en rive gauche de l'Allier sur le territoire des communes de Moulins et Bressolles, présenté par la communauté d'agglomération Moulins Communauté,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce du 11 octobre 2021,

Considérant que par arrêté préfectoral du 18 août 2021, M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à une autorisation environnementale pour le projet d'aménagement de la plaine du camping au niveau des berges en rive gauche de l'Allier,

Considérant que cette enquête publique est organisée du 20 septembre au 19 octobre 2021,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article R 181-38 du Code de l'Environnement, le conseil municipal de Moulins est invité, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête, à formuler un avis sur ce projet, notamment au regard des incidences environnementales notables,

Considérant que la réalisation de ce projet permettra :

- une réappropriation et une valorisation de l'atout environnemental remarquable que constitue la rivière Allier,
- une « reconquête de l'Allier » pour la placer au cœur de son développement touristique, culturel et environnemental.
- un réaménagement de la plaine du camping en rive gauche de l'Allier afin d'y développer des activités de loisir.
- une mise en avant de la co-visibilité entre les berges Est et Ouest de l'Allier
- un développement de nouveaux usages, aménagements permettant d'offrir au territoire une nouvelle centralité, un nouveau pôle nature à découvrir
- une mise en place d'une nouvelle centralité, nouveau pôle nature.
- une création d'aménagements autour de la thématique du loisir grâce à la création de pontons et d'une zone de baignade.
- une valorisation du patrimoine paysager et préservation des aires naturelles du site.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne un avis favorable au projet d'aménagement de la plaine du camping au niveau des berges en rive gauche de l'Allier sur le territoire des communes de Moulins et Bressolles, présenté par la communauté d'agglomération Moulins Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET LE

Mairie de Moulines **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'ALLIER (SDE03)**
B.P. 1629 **PARCELLE BC N° 1 ROUTE DE LYON (ANGLE 33 RUE DE NARVICK)**
03016 Moulines Cedex

Tél : 04 70 48 50 00

Fax : 04 70 48 50 49

Courriel : contact@ville-moulines.fr



**CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE MOULINS
ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'ALLIER (SDE 03)
PARCELLE BC N°1 ROUTE DE LYON (ANGLE 33 RUE DE NARVICK)**

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le maire notamment en ce qui concerne la passation des actes de vente, échange, acquisition, transaction,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la Commune,

Vu la convention de servitude transmise par le SDE 03 à la Ville de Moulins pour la parcelle sise route de Lyon – angle 33 rue de Narvick (cadastrée BC n°1),

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation, Commerce » réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que la Ville de Moulins est propriétaire du terrain cadastré Section BC n°1 d'une superficie de 543 m² situé route de Lyon (angle 33 rue de Narvick),

Considérant que le SDE 03 doit intervenir sur ce terrain afin de procéder à la modification de branchement du réseau de télécommunication (reprise de la ligne téléphonique en souterrain),

Considérant que l'implantation de cet ouvrage se situe sur la propriété appartenant à la Ville de Moulins, dont la référence cadastrale est indiquée ci-dessus,

Considérant dès lors qu'il convient d'établir une convention de servitude de passage et de droit d'accès pour cet ouvrage et ses accessoires sur la parcelle ci-dessus mentionnée,

Considérant qu'aucune contrepartie financière ne peut être justifiée puisque la servitude de passage de canalisation, au vu de l'intérêt général de la distribution téléphonique qu'elle implique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

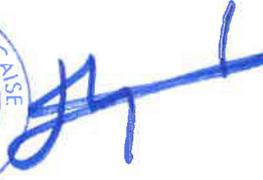
Approuve la convention de servitude à conclure avec le SDE 03 sur le terrain cadastré Section BC n°1 situé route de Lyon (angle 33 rue de Narvick), telle qu'annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte éventuel à intervenir concernant ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique




Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS ROUTE DE MONTILLY (PARCELLE AB N° 7)

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS
ROUTE DE MONTILLY (PARCELLE AB n°7)

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le maire notamment en ce qui concerne la passation des actes de vente, échange, acquisition, transaction,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la Commune,

Vu la convention de servitude transmise par ENEDIS à la Ville de Moulins pour la parcelle sise route de Montilly (cadastrée AB n°7),

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation, Commerce » réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que la Ville de Moulins est propriétaire du terrain cadastré Section AB n°7 d'une superficie de 31 008 m² situé route de Montilly,

Considérant que ENEDIS doit intervenir sur ce terrain afin de procéder à une extension du réseau électrique, l'installation de 4 canalisations souterraines (bande de 3 mètres de large sur une longueur de 600 mètres), la pose de coffrets et de tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité,

Considérant que l'implantation de cet ouvrage se situe sur la propriété appartenant à la Ville de Moulins, dont la référence cadastrale est indiquée ci-dessus,

Considérant dès lors qu'il convient d'établir une convention de servitudes de passage et de droit d'accès pour cet ouvrage et ses accessoires sur la parcelle ci-dessus mentionnée,

Considérant que ENEDIS stipule qu'aucune contrepartie financière ne peut être justifiée puisque la servitude de passage de canalisation, outre l'intérêt général de la distribution qu'elle implique, permet à la propriété de profiter de la distribution d'électricité et n'affecte pas la valeur du fonds servant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention de servitudes à conclure avec ENEDIS sur le terrain cadastré Section AB n°7 situé route de Montilly, telle qu'annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte éventuel à intervenir concernant ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS ROUTE DE MONTILLY

(PARCELLE AB N° 7) - POSTE DE TRANSFORMATION

Mairie de Moulines
B.P. 1629
03016 Moulines Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulines.fr



CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS
ROUTE DE MONTILLY (PARCELLE AB n°7) – POSTE DE TRANSFORMATION

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le maire notamment en ce qui concerne la passation des actes de vente, échange, acquisition, transaction,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la Commune,

Vu la convention de servitude transmise par ENEDIS à la Ville de Moulins pour la parcelle sise route de Montilly (cadastrée AB n°7),

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation, Commerce » réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que la Ville de Moulins est propriétaire du terrain cadastré Section AB n°7 d'une superficie de 31 008 m² situé route de Montilly,

Considérant que ENEDIS doit intervenir sur ce terrain afin de procéder à l'installation d'un poste de transformation et de tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité,

Considérant que l'implantation de cet ouvrage se situe sur la propriété appartenant à la Ville de Moulins, dont la référence cadastrale est indiquée ci-dessus,

Considérant dès lors qu'il convient d'établir une convention de servitudes de passage et de droit d'accès pour cet ouvrage et ses accessoires sur la parcelle ci-dessus mentionnée,

Considérant que ENEDIS stipule qu'une contrepartie financière d'un montant forfaitaire unique de 416 € sera versée à la Ville de Moulins,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention de servitudes à conclure avec ENEDIS sur le terrain cadastré Section AB n°7 situé route de Montilly, telle qu'annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte éventuel à intervenir concernant ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS 130 ROUTE DE MONTILLY (PARCELLE AB N° 35)

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



Conseil Municipal du vendredi 15 octobre 2021

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS
130 ROUTE DE MONTILLY (PARCELLE AB n°35)

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le maire notamment en ce qui concerne la passation des actes de vente, échange, acquisition, transaction,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la Commune,

Vu la convention de servitude transmise par ENEDIS à la Ville de Moulins pour la parcelle sise 130 route de Montilly (cadastrée AB n°35),

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation, Commerce » réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que la Ville de Moulins est propriétaire du terrain cadastré Section AB n°35 d'une superficie de 41 051 m² situé 130 route de Montilly,

Considérant que ENEDIS doit intervenir sur ce terrain afin de procéder à l'installation d'un poste de transformation et de tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité,

Considérant que l'implantation de cet ouvrage se situe sur la propriété appartenant à la Ville de Moulins, dont la référence cadastrale est indiquée ci-dessus,

Considérant dès lors qu'il convient d'établir une convention de servitudes de passage et de droit d'accès pour cet ouvrage et ses accessoires sur la parcelle ci-dessus mentionnée,

Considérant que ENEDIS stipule qu'une contrepartie financière d'un montant forfaitaire unique de 416 € sera versée à la Ville de Moulins,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention de servitudes à conclure avec ENEDIS sur le terrain cadastré Section AB n°35 situé 130 route de Montilly, telle qu'annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte éventuel à intervenir concernant ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET LA SOCIETE SPBR1 -INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET LA SOCIETE SPBR1
INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES
ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le maire notamment en ce qui concerne la passation des actes de vente, échange, acquisition, transaction,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la Commune,

Vu les conventions d'occupation du domaine public transmises par la société SPBR1 à la Ville de Moulines pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables,

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation, Commerce » réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que la société SPBR1 a procédé à l'installation de ces infrastructures sur les sites suivants :

- Avenue de la République, section AY (domaine public)
- Parking Place Jean Moulin, section AR (domaine public)
- Parking Rue Vigenère / Rue du Progrès, section AL n°626
- Parking Avenue du Général de Gaulle, section AI (domaine public)
- Parking Rue Achille Roche / Rue Charles Péguy, section AV n°444

Considérant que la Ville de Moulines est propriétaire des sites (domaine public et parcelles cadastrées) sur lesquels ces infrastructures de recharge sont installées,

Considérant dès lors qu'il convient d'établir une convention d'occupation du domaine public pour l'installation de ces infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur les propriétés appartenant à la Ville de Moulines ci-dessus mentionnée,

Considérant que la société SPBR1 est exonérée de toute redevance au titre de l'occupation du domaine public en application des dispositions de l'article 4 du décret n°2014-1313 du 31 octobre 2014, pris pour l'application de la loi n°2014-877 du 4 août 2014, facilitant le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur l'espace public,

Considérant toutefois que dans l'hypothèse où l'exonération prévue par l'article 4 du décret n°2014-1313 du 31 octobre 2014, pris pour l'application de la loi n°2014-877 du 4 août 2014, ne serait pas obtenue faute de remplir les conditions requises, la société SPBR1 sera tenue au paiement d'une redevance annuelle de 10 euros,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les conventions d'occupation du domaine public, à conclure avec la société SPBR1 pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur les propriétés de la Ville de Moulins, telles qu'annexées à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, ainsi que tout acte éventuel à intervenir concernant ces équipements.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	24
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	32

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

SUBVENTION "CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN ANCIEN LOCAL COMMERCIAL EN LOCAL D'HABITATION" –

DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



**SUBVENTION « CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN ANCIEN LOCAL
COMMERCIAL EN LOCAL D'HABITATION »
DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE VILLE**

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2018 instaurant un nouveau dispositif d'aides en faveur de l'habitat en centre-ville

Vu la demande de subvention adressée à la Ville de Moulins le 26 juillet 2021,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que le montant de la prime est de 20% d'un plafond de travaux de 50 000 € HT, soit un montant maximum de 10 000 €,

Considérant que le montant des travaux s'élève à 201 384.15 € HT, la subvention attribuée s'élève à 10 000 €,

Monsieur Dominique DARNET a quitté la salle, n'a pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 10 000 € aux propriétaires pour le changement de destination d'un ancien local commercial en local d'habitation (3 lots) situé 8 rue de Refembre,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que le nom des propriétaires bénéficiaires de l'aide financière attribuée est précisé dans le tableau annexé,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M. ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)
Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND
Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU
Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND
M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)
Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

SUBVENTION "PRIMO-ACCESSION" - DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



SUBVENTION « PRIMO-ACCESSION »
DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE VILLE

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2018 instaurant un nouveau dispositif d'aides en faveur de l'habitat en centre-ville

Vu la demande de subvention déposée à la Ville de Moulins le 19 juillet 2021,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que ce dispositif d'aides permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que, suivant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de ce nouveau dispositif, la participation de la Ville de Moulins est la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif** : prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Changement de destination d'un ancien local commercial en local d'habitation** : subvention de 20 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ancien local devra faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme et ne pas être situé dans le périmètre interdisant les changements de destination dans le PLU.
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décentes et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement ou une opération de transformation d'usage, sur un bien vacant depuis plus d'1 an.

Considérant que les demandeurs ont fait l'acquisition d'une maison d'une surface habitable de 214 m²,

Considérant que les demandeurs ont déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de primo-accédant, dans laquelle il est précisé que les propriétaires s'engagent à occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, les propriétaires devront rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Considérant que le montant de la prime est de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention de 10 000 € aux « primo-accédants », pour l'acquisition d'une maison,

Dit que le nom du demandeur bénéficiaire de l'aide financière attribuée ainsi que l'adresse du bien concerné sont précisés dans le tableau annexé,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où les bénéficiaires de l'aide financière attribuée ne respecteraient pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, ils devront rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

**SUBVENTION "PRIMO-ACCESSION" - DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE
L'HABITAT EN CENTRE-VILLE**

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



SUBVENTION « PRIMO-ACCESSION »
DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE VILLE

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2018 instaurant un nouveau dispositif d'aides en faveur de l'habitat en centre-ville

Vu la demande de subvention déposée à la Ville de Moulins le 21 juin 2021,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que ce dispositif d'aides permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que, suivant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de ce nouveau dispositif, la participation de la Ville de Moulins est la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif** : prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Changement de destination d'un ancien local commercial en local d'habitation** : subvention de 20 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ancien local devra faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme et ne pas être situé dans le périmètre interdisant les changements de destination dans le PLU.
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement ou une opération de transformation d'usage, sur un bien vacant depuis plus d'1 an.

Considérant que les demandeurs ont fait l'acquisition d'un logement d'une surface habitable de 102 m²,

Considérant que les demandeurs ont déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de primo-accédant, dans laquelle il est précisé que les propriétaires s'engagent à occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, les propriétaires devront rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Considérant que le montant de la prime est de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 10 000 € aux « primo-accédants », pour l'acquisition d'un logement,

Dit que le nom du demandeur bénéficiaire de l'aide financière attribuée ainsi que l'adresse du bien concerné sont précisés dans le tableau annexé,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où les bénéficiaires de l'aide financière attribuée ne respecteraient pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, ils devront rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

SUBVENTION "PRIMO-ACCESSION" - DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE- VILLE

Mairie de Moulines
B.P. 1629
03016 Moulines Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulines.fr



SUBVENTION « PRIMO-ACCESSION »
DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE VILLE

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2018 instaurant un nouveau dispositif d'aides en faveur de l'habitat en centre-ville

Vu la demande de subvention déposée à la Ville de Moulins le 13 juillet 2021,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que ce dispositif d'aides permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que, suivant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de ce nouveau dispositif, la participation de la Ville de Moulins est la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif** : prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Changement de destination d'un ancien local commercial en local d'habitation** : subvention de 20 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ancien local devra faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme et ne pas être situé dans le périmètre interdisant les changements de destination dans le PLU.
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement ou une opération de transformation d'usage, sur un bien vacant depuis plus d'1 an.

Considérant que le demandeur a fait l'acquisition d'un appartement d'une surface habitable de 100 m²,

Considérant que le demandeur a déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de primo-accédant, dans laquelle il est précisé que le propriétaire s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le propriétaire devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Considérant que le montant de la prime est de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 10 000 € au « primo-accédant », pour l'acquisition d'un logement,

Dit que le nom du demandeur bénéficiaire de l'aide financière attribuée ainsi que l'adresse du bien concerné sont précisés dans le tableau annexé,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où le bénéficiaire de l'aide financière attribuée ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, il devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "D. Legrand".

Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

SUBVENTION "PRIMO-ACCESSION" - DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

Mairie de Moulines
B.P. 1629
03016 Moulines Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulines.fr



SUBVENTION « PRIMO-ACCESSION »
DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE VILLE

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2018 instaurant un nouveau dispositif d'aides en faveur de l'habitat en centre-ville

Vu la demande de subvention déposée à la Ville de Moulins le 15 septembre 2021,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que ce dispositif d'aides permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que, suivant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de ce nouveau dispositif, la participation de la Ville de Moulins est la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif** : prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Changement de destination d'un ancien local commercial en local d'habitation** : subvention de 20 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ancien local devra faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme et ne pas être situé dans le périmètre interdisant les changements de destination dans le PLU.
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement ou une opération de transformation d'usage, sur un bien vacant depuis plus d'1 an.

Considérant que les demandeurs ont fait l'acquisition d'un appartement d'une surface habitable de 78 m²,

Considérant que les demandeurs ont déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de primo-accédant, dans laquelle il est précisé que le propriétaire s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le propriétaire devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Considérant que le montant de la prime est de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 7 800 € aux « primo-accédants », pour l'acquisition d'un logement,

Dit que le nom du demandeur bénéficiaire de l'aide financière attribuée ainsi que l'adresse du bien concerné sont précisés dans le tableau annexé,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où les bénéficiaires de l'aide financière attribuée ne respecteraient pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, ils devront rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

SUBVENTION "PROPRIETAIRE OCCUPANT" - DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



SUBVENTION « PROPRIETAIRE OCCUPANT »
DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE VILLE

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2018 instaurant un nouveau dispositif d'aides en faveur de l'habitat en centre-ville

Vu la demande de subvention adressée à la Ville de Moulins du 9 juillet 2021,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation, Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que la Ville de Moulins a mis en place un dispositif d'aides permettant d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que, suivant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de ce dispositif, la participation de la Ville de Moulins est la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif** : prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Changement de destination d'un ancien local commercial en local d'habitation** : subvention de 20 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ancien local devra faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme et ne pas être situé dans le périmètre interdisant les changements de destination dans le PLU.
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement ou une opération de transformation d'usage, sur un bien vacant depuis plus d'1 an.

Considérant que la propriétaire occupante a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'autonomie,

Considérant que le montant des travaux est de 25 842 € HT dont la totalité est subventionnable et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 20 000 € H.T., soit 1 000 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 11 044.70 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 2 200 €, soit au total 14 244.70 € représentant 55 % du montant H.T. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 1000 € pour des travaux d'autonomie,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que le nom de la propriétaire occupante bénéficiaire de l'aide financière attribuée est précisé dans le tableau annexé,

Dit que, dans l'hypothèse où la propriétaire occupante ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

SUBVENTION "AIDES AUX COMMERCES" A MME TADRIST (JEWELS) POUR LE LOCAL SIS 3 RUE DE L'HORLOGE

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



SUBVENTION « AIDES AUX COMMERCES » A MME TADRIST (JEWELS)
POUR UN LOCAL SIS 3 RUE DE L'HORLOGE

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21 et L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2019 relative à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides attribuées par la Ville pour « l'installation d'un local commercial »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2020 relative à la modification du dispositif d'aides attribuées par la Ville pour les « aides aux commerces »,

Vu la demande de subvention du 24 août 2021 de Madame TADRIST Maéva, domiciliée à Moulins (03) 48 rue de l'Oridelle,

Vu l'avis de la commission Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que, suivant le règlement d'attribution de la subvention « aides aux commerces », la participation de la Ville de Moulins est la suivante, concernant les commerces existants :

La subvention sera calculée en fonction du montant de l'investissement du demandeur (travaux, acquisition de matériel ou signalétique) dans la limite maximale de 7 500 €, sur production de pièces justificatives correspondantes.

Le montant de la subvention est compris entre 60% et 80% du montant HT de l'investissement suivant le montant total des dépenses recevables ; ainsi si le montant total des factures est :

- Inférieur ou égal à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 80% du montant HT des travaux
- Supérieur à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 60% du montant HT des travaux, plafonnée à 7 500 €

Considérant que les modalités de versement de la prime « aides aux commerces » sont définies de la façon suivante :

- Toute subvention inférieure à 7 500 € sera versée en une seule fois, à l'ouverture (ou réouverture) du commerce, sous réserve de délibération du conseil municipal
- Au-delà de 7 500 €, la subvention sera versée comme suit, sous réserve de délibération du conseil municipal :
 - Paiement initial de 7 500 € à l'ouverture du commerce,
 - Solde du montant après un an d'activité.

Considérant que Madame TADRIST Maéva exploite un local commercial sis 3 rue de l'Horloge à Moulins (bijouterie) et qu'elle effectue des travaux de rénovation,

Considérant que Madame TADRIST Maéva a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, dans laquelle il est précisé que le demandeur s'engage à exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le bénéficiaire devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Considérant que le montant d'acquisition du mobilier et des travaux d'aménagement représente un montant recevable de 15 824,58 € HT, la prime s'élève donc au montant de 9 494.75 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 9 494.75 € à Madame TADRIST Maéva ou toute société se substituant à elle, pour la rénovation du local commercial sis 3 rue de l'Horloge à Moulins, sous réserve des conditions prévues au règlement,

Décide que le versement de cette subvention de 9 494.75 €, s'effectuera en deux versements, le premier à l'ouverture du commerce et le second après un an d'activité,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame TADRIST Maéva (ou sa société) ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "DL", written over the right side of the official stamp.

Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)
Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND
Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU
Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND
M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)
Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

SUBVENTION "AIDES AUX COMMERCE" A M BOUTET (AU POISSONNIER

Mairie de Moulins GRANVILLAIS) POUR LE LOCAL SIS 88 RUE REGEMORTES

B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



**SUBVENTION « AIDES AUX COMMERCES » A M BOUTET (AU POISSONNIER GRANVILLAIS)
POUR UN LOCAL SIS 88 RUE REGEMORTES**

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21 et L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2019 relative à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides attribuées par la Ville pour « l'installation d'un local commercial »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2020 relative à la modification du dispositif d'aides attribuées par la Ville pour les « aides aux commerces »,

Vu la demande de subvention reçue le 19 juillet 2021 de Monsieur BOUTET Albert, domicilié à Moulins (03) 88 rue Régemortes,

Vu l'avis de la commission Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que, suivant le règlement d'attribution de la subvention « aides aux commerces », la participation de la Ville de Moulins est la suivante, concernant les commerces existants :

La subvention sera calculée en fonction du montant de l'investissement du demandeur (travaux, acquisition de matériel ou signalétique) dans la limite maximale de 7 500 €, sur production de pièces justificatives correspondantes.

Le montant de la subvention est compris entre 30% et 40% du montant HT de l'investissement suivant le montant total des dépenses recevables ; ainsi si le montant total des factures est :

- Inférieur ou égal à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 40% du montant HT des travaux
- Supérieur à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 30% du montant HT des travaux, plafonnée à 7 500 €

Considérant que les modalités de versement de la prime « aides aux commerces » sont définies de la façon suivante :

- Toute subvention inférieure à 7 500 € sera versée en une seule fois, à l'ouverture (ou réouverture) du commerce, sous réserve de délibération du conseil municipal
- Au-delà de 7 500 €, la subvention sera versée comme suit, sous réserve de délibération du conseil municipal :
 - Paiement initial de 7 500 € à l'ouverture du commerce,
 - Solde du montant après un an d'activité.

Considérant que Monsieur BOUTET Albert exploite un local commercial sis 88 rue Régemortes à Moulins (poissonnerie) et qu'il effectue des travaux de rénovation,

Considérant que Monsieur BOUTET Albert a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, dans laquelle il est précisé que le demandeur s'engage à exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le bénéficiaire devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Considérant que le montant d'acquisition d'équipement professionnel représente un montant recevable de 35 429 € HT, la prime s'élève donc au montant de 7 500 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 7 500 € à Monsieur BOUTET Albert ou toute société se substituant à lui, pour la rénovation du local commercial sis 88 rue Régemortes à Moulins, sous réserve des conditions prévues au règlement,

Décide que le versement de cette subvention de 7 500 €, s'effectuera en un seul versement à la réouverture du commerce après les travaux (et sur présentation des factures),

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Monsieur BOUTET Albert (ou sa société) ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, il devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)
Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND
Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU
Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND
M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)
Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

SUBVENTION "AIDES AUX COMMERCE" A MME ET M MESSOGEON

(FOURNIL ROMALISSE)

POUR LE LOCAL SIS 68 RUE DU PONT GINGUET

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



**SUBVENTION « AIDES AUX COMMERCES » A M MESSOGEON (FOURNIL ROMALISSE)
POUR UN LOCAL SIS 68 RUE DU PONT GINGUET**

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21 et L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2019 relative à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides attribuées par la Ville pour « l'installation d'un local commercial »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2020 relative à la modification du dispositif d'aides attribuées par la Ville pour les « aides aux commerces »,

Vu la demande de subvention reçue le 3 septembre 2021 de Monsieur MESSOGEON Nicolas, domicilié à Moulins (03) 68 rue du Pont Ginguet,

Vu l'avis de la commission Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que, suivant le règlement d'attribution de la subvention « aides aux commerces », la participation de la Ville de Moulins est la suivante, concernant les commerces existants :

La subvention sera calculée en fonction du montant de l'investissement du demandeur (travaux, acquisition de matériel ou signalétique) dans la limite maximale de 7 500 €, sur production de pièces justificatives correspondantes.

Le montant de la subvention est compris entre 30% et 40% du montant HT de l'investissement suivant le montant total des dépenses recevables ; ainsi si le montant total des factures est :

- Inférieur ou égal à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 40% du montant HT des travaux
- Supérieur à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 30% du montant HT des travaux, plafonnée à 7 500 €

Considérant que les modalités de versement de la prime « aides aux commerces » sont définies de la façon suivante :

- Toute subvention inférieure à 7 500 € sera versée en une seule fois, à l'ouverture (ou réouverture) du commerce, sous réserve de délibération du conseil municipal
- Au-delà de 7 500 €, la subvention sera versée comme suit, sous réserve de délibération du conseil municipal :
 - Paiement initial de 7 500 € à l'ouverture du commerce,
 - Solde du montant après un an d'activité.

Considérant que Monsieur MESSOGEON Nicolas exploite un local commercial sis 68 rue du Pont Ginguet à Moulins (boulangerie pâtisserie) et qu'il effectue des travaux (acquisition de nouveau matériel professionnel),

Considérant que Monsieur MESSOGEON Nicolas a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, dans laquelle il est précisé que le demandeur s'engage à exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le bénéficiaire devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Considérant que le montant d'acquisition d'équipement professionnel représente un montant recevable de 46 112 € HT, la prime s'élève donc au montant de 7 500 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 7 500 € à Monsieur MESSOGEON Nicolas ou toute société se substituant à lui, pour la rénovation du local commercial sis 68 rue du Pont Ginguet à Moulins, sous réserve des conditions prévues au règlement,

Décide que le versement de cette subvention de 7 500 €, s'effectuera en un seul versement à la réouverture du commerce après les travaux (et sur présentation des factures),

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

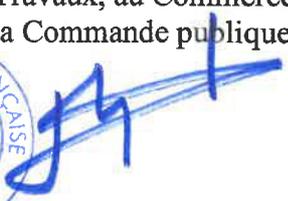
Dit que, dans l'hypothèse où Monsieur MESSOGEON Nicolas (ou sa société) ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, il devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique




Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

SUBVENTION "AIDES AUX COMMERCE" A MME SALIBA ET MRS

MARTINEK (ART BROTHERS)

POUR LE LOCAL SIS 1 RUE REGEMORTS

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



**SUBVENTION « AIDES AUX COMMERCES » A MME SALIBA et MESSIEURS MARTINEK
(ART BROTHERS) POUR UN LOCAL SIS 1 RUE REGEMORTES**

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21 et L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2019 relative à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides attribuées par la Ville pour « l'installation d'un local commercial »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2020 relative à la modification du dispositif d'aides attribuées par la Ville pour les « aides aux commerces »,

Vu la demande de subvention reçue le 14 septembre 2021 de :

- Madame SALIBA Ludivine, domiciliée à Chatel-de-Neuvre (03) lieu-dit La Motte
- Monsieur MARTINEK Jordan, domicilié à Bransat (03) 4 rue de Charendon
- Monsieur MARTINEK Pierre, domicilié à Chatel-de-Neuvre (03) 10 route de St-Pourçain,

Vu l'avis de la commission Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que, suivant le règlement d'attribution de la subvention « aides aux commerces », la participation de la Ville de Moulins est la suivante, concernant les commerces existants :

La subvention sera calculée en fonction du montant de l'investissement du demandeur (travaux, acquisition de matériel ou signalétique) dans la limite maximale de 7 500 €, sur production de pièces justificatives correspondantes.

Le montant de la subvention est compris entre 30% et 40% du montant HT de l'investissement suivant le montant total des dépenses recevables ; ainsi si le montant total des factures est :

- Inférieur ou égal à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 40% du montant HT des travaux
- Supérieur à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 30% du montant HT des travaux, plafonnée à 7 500 €

Considérant que les modalités de versement de la prime « aides aux commerces » sont définies de la façon suivante :

- Toute subvention inférieure à 7 500 € sera versée en une seule fois, à l'ouverture (ou réouverture) du commerce, sous réserve de délibération du conseil municipal
- Au-delà de 7 500 €, la subvention sera versée comme suit, sous réserve de délibération du conseil municipal :
 - Paiement initial de 7 500 € à l'ouverture du commerce,
 - Solde du montant après un an d'activité.

Considérant que Madame SALIBA Ludivine, Monsieur MARTINEK Jordan et Monsieur MARTINEK Pierre exploitent un local commercial sis 1 rue Régemortes à Moulins (bar) et qu'ils effectuent des travaux de rénovation,

Considérant que Madame SALIBA Ludivine, Monsieur MARTINEK Jordan et Monsieur MARTINEK Pierre ont déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, dans laquelle il est précisé que les demandeurs s'engagent à exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, les bénéficiaires devront rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Considérant que le montant d'acquisition du mobilier et des travaux d'aménagement représente un montant recevable de 50 757.39 € HT, la prime s'élève donc au montant de 7 500 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 7 500 € à Madame SALIBA Ludivine, Monsieur MARTINEK Jordan et Monsieur MARTINEK Pierre ou toute société se substituant à eux, pour la rénovation du local commercial sis 1 rue Régemortes à Moulins, sous réserve des conditions prévues au règlement,

Décide que le versement de cette subvention de 7 500 €, s'effectuera en un seul versement à la réouverture du commerce après les travaux (et sur présentation des factures),

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame SALIBA Ludivine, Monsieur MARTINEK Jordan et Monsieur MARTINEK Pierre (ou leur société) ne respecteraient pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, ils devront rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

SUBVENTION "AIDES AUX COMMERCE" A MME ET M MOUTARDIER

Mairie de Moulines **(CHARCUTERIE) POUR LE LOCAL SIS 72-78 RUE REGEMORTS**

B.P. 1629

03016 Moulines Cedex

Tél : 04 70 48 50 00

Fax : 04 70 48 50 49

Courriel : contact@ville-moulines.fr



**SUBVENTION « AIDES AUX COMMERCES » A M MOUTARDIER (BOUCHERIE-EPICERIE FINE)
POUR UN LOCAL SIS 72 -78 RUE REGEMORTES**

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21 et L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2019 relative à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides attribuées par la Ville pour « l'installation d'un local commercial »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2020 relative à la modification du dispositif d'aides attribuées par la Ville pour les « aides aux commerces »,

Vu la demande de subvention reçue le 16 septembre 2021 de Monsieur MOUTARDIER Yves, domicilié à Moulins (03) 72 rue Régemortes,

Vu l'avis de la commission Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que, suivant le règlement d'attribution de la subvention « aides aux commerces », la participation de la Ville de Moulins est la suivante, concernant les commerces existants :

La subvention sera calculée en fonction du montant de l'investissement du demandeur (travaux, acquisition de matériel ou signalétique) dans la limite maximale de 7 500 €, sur production de pièces justificatives correspondantes.

Le montant de la subvention est compris entre 30% et 40% du montant HT de l'investissement suivant le montant total des dépenses recevables ; ainsi si le montant total des factures est :

- Inférieur ou égal à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 40% du montant HT des travaux
- Supérieur à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 30% du montant HT des travaux, plafonnée à 7 500 €

Considérant que les modalités de versement de la prime « aides aux commerces » sont définies de la façon suivante :

- Toute subvention inférieure à 7 500 € sera versée en une seule fois, à l'ouverture (ou réouverture) du commerce, sous réserve de délibération du conseil municipal
- Au-delà de 7 500 €, la subvention sera versée comme suit, sous réserve de délibération du conseil municipal :
 - Paiement initial de 7 500 € à l'ouverture du commerce,
 - Solde du montant après un an d'activité.

Considérant que Monsieur MOUTARDIER Yves exploite un local commercial sis 72-78 rue Régemortes à Moulins (charcuterie-traiteur) et qu'il effectue des travaux de rénovation,

Considérant que Monsieur MOUTARDIER Yves a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, dans laquelle il est précisé que le demandeur s'engage à exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le bénéficiaire devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Considérant que le montant d'acquisition d'équipement professionnel représente un montant recevable de 21 432.02 € HT, la prime s'élève donc au montant de 6 429.61 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 6 429.61 € à Monsieur MOUTARDIER Yves ou toute société se substituant à lui, pour la rénovation du local commercial sis 72-78 rue Régemortes à Moulins, sous réserve des conditions prévues au règlement,

Décide que le versement de cette subvention de 6 429.61 €, s'effectuera en un seul versement à la réouverture du commerce après les travaux (et sur présentation des factures),

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Monsieur MOUTARDIER Yves ou la société SAS « Délices de Louchebem » se substituant à lui après la reprise du commerce, ne respecteraient pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, ils devront rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M. ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M. BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M. KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M. LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - COMMUNICATION DES RAPPORTS
D'ACTIVITE - FOURRIERE POUR VEHICULES ANNEES 2020/2021 -
DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ ANNEE 2020 -
CONCESSION DE PRODUCTION, DE TRANSPORT ET DE
DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LE QUARTIER SUD A MOULINS
ANNEE 2020 - PRODUCTION EN APOINT ET DISTRIBUTION DE
CHALEUR 2020**

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00

Fax : 04 70 48 50 49

Courriel : contact@ville-moulins.fr



**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – COMMUNICATION DES RAPPORTS
D’ACTIVITES – FOURRIERE POUR VEHICULES ANNEES 2020/2021 –
DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ ANNEE 2020 - CONCESSION DE
PRODUCTION, DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LE
QUARTIER SUD A MOULINS ANNEE 2020– PRODUCTION EN APPOINT ET
DISTRIBUTION DE CHALEUR ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la production par le délégataire d'un service public, chaque année, à l'autorité délégante d'un rapport d'activité,

Vu le rapport d'activité 2020-2021 remis par la société CHAUVIN, titulaire de la délégation de service public de la fourrière municipale pour véhicules,

Vu le rapport d'activité 2020 remis par le concessionnaire GRDF, titulaire de la délégation de service public de la distribution de gaz,

Vu le rapport d'activité 2020 remis par la Société de distribution de chaleur de Moulins, filiale de Suez Energie Service, titulaire de la délégation de service public de la production, du transport et la distribution de chaleur sur le quartier Sud à Moulins,

Vu le rapport d'activité 2020 remis par la Société de distribution de chaleur de Moulins, filiale de Suez Energie Service, titulaire de la délégation de service public de la production en appoint et de la distribution de chaleur,

Considérant que l'examen du rapport annuel du titulaire d'une délégation de service public doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte,

Vu la présentation à la commission consultative des services publics locaux réunie le 04 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 11 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de la présentation des rapports d'activité suivants :

- Rapport d'activités de la délégation de service public de la fourrière municipale pour véhicules -années 2020-2021.
- Rapport d'activité 2020 de la distribution publique de gaz,
- Rapport d'activité 2020 de la délégation de service public de production, de transport et de distribution de chaleur sur le quartier Sud à Moulins,
- Rapport d'activité 2020 de la délégation de service public de production en appoint et de distribution de chaleur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "DL", written over the stamp.

Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M. ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M. BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M. KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M. LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

DEMANDES DE SUBVENTIONS - ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE MOULINS

Mairie de Moulines
B.P. 1629
03016 Moulines Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulines.fr



DEMANDES DE SUBVENTIONS**ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE LA VILLE DE MOULINS**

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur MOREAU*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu le courrier et le mail de Madame SILVEIRA, Directrice de l'école élémentaire Jean Macé, respectivement en date du 10 novembre 2020 et du 11 mai 2021, sollicitant une aide financière pour aider la coopérative scolaire à financer la sortie du 17 juin 2021 au ZooParc de Beauval,

Vu le courrier et le mail de Madame RIBEIRO, Directrice de l'école maternelle Jean Macé, respectivement en date du 5 mars 2021 et du 11 juin 2021, sollicitant une aide financière pour aider la coopérative scolaire à financer la sortie du 8 juin 2021 au Parc animalier Le Pal,

Vu le courrier de Madame LERUDE, Directrice de l'école maternelle Les Gâteaux, en date du 6 septembre 2021, sollicitant une aide financière pour aider la coopérative scolaire à financer le projet « Le Carnaval de Rio fait son spectacle » établi en partenariat avec le Centre National du Costume de Scène,

Vu l'avis de la commission Solidarité, Jeunesse, Education réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean Macé a financé intégralement l'ensemble des frais liés à la sortie au ZooParc de Beauval pour un montant global de 2 600 €,

Considérant que la coopérative scolaire de l'école maternelle Jean Macé a financé intégralement le coût des entrées et des ateliers lors de la sortie au Parc animalier La Pal pour un montant de 682,50 €,

Considérant que la coopérative scolaire de l'école maternelle Les Gâteaux va financer intégralement le coût des visites, ateliers et transports inhérents au projet « Le Carnaval de Rio fait son spectacle » pour un montant total de 825€,

Considérant que l'action de l'école maternelle Les Gâteaux se déroulera sur l'année scolaire 2021-2022 et qu'il convient de verser un acompte sur la subvention totale sollicitée afin de permettre le démarrage du projet,

Considérant que les différentes actions à destination des élèves de classes maternelles ou élémentaires ont un intérêt culturel et éducatif et qu'elles s'inscrivent dans les projets pédagogiques de chacune des écoles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide le versement de subventions selon le tableau suivant :

Ecoles maternelles	Montant maximum de la subvention
Jean Macé	280 €
Les Gâteaux	160 €
Ecoles élémentaires	Montant maximum de la subvention
Jean Macé	1 000 €

Autorise Monsieur le Maire à verser chaque subvention sur le compte respectif des coopératives scolaires des écoles désignées ci-dessus,

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjoint délégué à l'Education
et aux Nouvelles Technologies



Jean – Michel MOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M. ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M. BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M. KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M. LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

PARTICIPATION DE LA VILLE DE MOULINS AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS Mairie de Moulines CONTRAT D'ASSOCIATION - ECOLE SAINT-BENOIT

B.P. 1629
03016 Moulines Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulines.fr



PARTICIPATION DE LA VILLE DE MOULINS
AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION
ECOLE SAINT BENOIT

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur MOREAU*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L 442-5 du Code de l'Education, précisant les conditions de prise en charge des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1 octobre 2020, fixant la subvention, pour l'année scolaire 2020-2021, de la manière suivante :

- 297 euros par élève moulinois de classe élémentaire fréquentant un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association,
- 1 124 euros par élève moulinois de classe pré-élémentaire fréquentant un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association.

Vu l'avis de la commission de la Solidarité, de la Jeunesse et de l'Education en date du 11 octobre 2021,

Considérant que ces montants s'entendent fournitures scolaires comprises, et qu'il y a lieu, le cas échéant, de déduire de la subvention annuelle, les crédits alloués à ce titre,

Considérant que la subvention n'est versée qu'aux seuls élèves résidant à Moulins et fréquentant ces établissements,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve pour l'année scolaire 2021-2022, la subvention de :

- 297 euros par élève moulinois de classe élémentaire fréquentant l'établissement d'enseignement privé Saint Benoît,
- 1124 euros par élève moulinois de classe pré-élémentaire fréquentant l'établissement d'enseignement privé Saint Benoît.

Dit que les crédits sont et seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué à l'Education
et aux Nouvelles Technologies



A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping strokes.

Jean – Michel MOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

DENONCIATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ET INSCRIPTION

DANS LA DEMARCHE

DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Mairie de Moulins

B.P. 1629

03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00

Fax : 04 70 48 50 49

Courriel : contact@ville-moulins.fr



**DENONCIATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ET INSCRIPTION
DANS LA DEMARCHE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame TABUTIN*,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire,

Vu la circulaire 2020-01 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) en date du 16 janvier 2020 relative au déploiement des Conventions territoriales globales (Ctg) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (Cej),

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Moulins Communauté n°C.21.45 en date du 08 avril 2021 relative aux compétences « Action sociale » et « Equilibre social de l'Habitat » définition de l'intérêt communautaire – complément aux délibérations n°C.18.169 du 14 décembre 20218 et n°C.19.51 du 11 avril 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Moulins Communauté n°C.21.99 en date du 29 juin 2021 relative à l'engagement de principe de Moulins Communauté pour l'élaboration, la conclusion et la mise en œuvre d'une Convention territoriale globale (Ctg) et Convention d'objectifs et de financement entre la CAF de l'Allier et Moulins Communauté dans le cadre de la Ctg Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Moulins Communauté n°C.21.151 en date du 22 septembre 2021 relative à l'approbation de la charte d'engagement préalable à la signature de la Convention Territoriale Globale entre Moulins Communauté et la CAF de l'Allier,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} mars 2019 relative à l'approbation du Contrat « enfance et jeunesse » 2018/2021, conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier et la Ville de Moulins,

Vu le courrier adressé par la CAF en date du 05 mai 2021 et relatif au lancement de la démarche de Convention Territoriale Globale de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu l'avis de la commission Solidarité, Jeunesse, Education réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que le Cej est un contrat d'objectifs et de co-financement contribuant au développement et à l'optimisation de l'offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. L'ensemble des structures concernées doit permettre l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant notamment l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands,

Considérant que les Caisses d'Allocations Familiales se sont engagées dans une démarche de simplification du dispositif de soutien au développement des services aux familles qui s'appuie sur un cadre contractuel et des modalités de financements rénovés : la Convention Territoriale globale (Ctg), devenant ainsi le contrat d'engagements politiques entre les collectivités et les CAF,

Considérant que la circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en date du 16 janvier 2020 stipule que la Ctg constitue le seul contrat de développement en direction des collectivités locales pour maintenir et développer les services aux familles en remplacement des Cej,

Considérant que la Ctg permet de mettre les ressources, tant financières que d'ingénierie, de la Caisse d'Allocations Familiales au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité pour les familles,

Considérant que dans le cadre d'une Ctg tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accompagnement social etc,

Considérant que par délibération n°C.21.99 en date du 29 juin 2021, Moulins Communauté a approuvé l'engagement de principe pour l'élaboration, la conclusion et la mise en œuvre de la Ctg et que de ce fait Moulins Communauté portera cette Ctg,

Considérant que la Ctg remplace les Cej au fil de leur renouvellement et que la Ville de Moulins souhaite s'inscrire dans cette démarche de Ctg et, de ce fait, doit dénoncer le Cej actuellement conclu avec la Caf de l'Allier pour la période 2018/2021 et arrivant à échéance le 31 décembre 2021,

Considérant que des avenants aux conventions financières de prestations de service devront être adoptés ultérieurement et ce afin d'intégrer les nouveaux modes de financement appelés « bonus territoire » venant remplacer les financements du Cej et ainsi sécuriser les financements,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de dénoncer le Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF de l'Allier et arrivant à échéance le 31 décembre 2021,

Décide de s'inscrire dans la démarche Ctg portée par Moulins Communauté,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette démarche.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la solidarité,
à la vie quotidienne et à la
démocratie participative



Cécile De Breuvand

Cécile De BREUVAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

**PETITE ENFANCE - VERSEMENT DE LA SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT AUX ETABLISSEMENTS
"MULTI ACCUEILS & HALTE GARDERIE" ASSOCIATIFS**



PETITE ENFANCE
VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AUX ETABLISSEMENTS « MULTI ACCUEILS & HALTE GARDERIE »
ASSOCIATIFS

Le Conseil Municipal sur présentation de *Madame DE BREUVAND*,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire,

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation faite à l'association qui reçoit une subvention de produire ses bilans à la collectivité qui l'a subventionnée,

Vu la délibération en date du 1^{er} mars 2019 approuvant la conclusion du contrat enfance et jeunesse passé entre la Ville de Moulins et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier,

Vu la délibération en date du 4 décembre 2020 approuvant la conclusion d'une convention d'objectifs avec la CAF et les Etablissements « Multi Accueils et Halte-garderie » associatifs au titre de l'année 2021 et le versement par anticipation du Budget Primitif 2021,

Vu les conventions d'objectifs conclues entre la commune de Moulins, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier et les structures associatives Les P'tits Chouett's, Farandoline et l'Entr'Aide à l'Enfance le 04 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le Solidarité, Jeunesse, Education réunie le 11 octobre 2021,

Considérant que la Ville de Moulins et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier ont pour objectif de favoriser l'amélioration quantitative et qualitative des différentes formules d'accueil en faveur des jeunes enfants de moins de 6 ans,

Considérant que la convention d'objectifs entre la commune de Moulins, la Caisse d'Allocations Familiales et les Etablissements « Multi Accueils et Halte-garderie » associatifs fixe les modalités de calcul et de versement d'une subvention de fonctionnement, créditée en une ou plusieurs fois,

Considérant que le montant de la subvention de fonctionnement 2021 versée par la Ville de Moulins fait suite à l'étude des propositions budgétaires 2021 des différentes structures,

Considérant que, conformément à la délibération en date du 4 décembre 2020, Monsieur le Maire a été autorisé à verser par anticipation du vote du budget 2021 les montants suivants :

- 37 900 € pour l'Entr'Aide à l'Enfance
- 25 200 € pour les P'tits Chouett's
- 17 130 € pour Farandoline

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention 2021, en plusieurs échéances, pour les montants suivants :

- 130 189,29 € pour l'Entr'Aide à l'Enfance (170 125,10 € au titre de la subvention 2021 – 39 935,81 € au titre de la régularisation 2020 – 37 900 € correspondant au versement par anticipation effectué)
- 76 819,91 € pour les P'tits Chouett's (90 644 € au titre de la subvention 2021 – 13 824,09 € au titre de la régularisation 2020 – 25 200 € correspondant au versement par anticipation effectué)
- 45 203,58 € pour Farandoline (64 851,60 € au titre de la subvention 2021 – 19 648,02 € au titre de la régularisation 2020 – 17 130 € correspondant au versement par anticipation effectué)

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la solidarité,
à la vie quotidienne et à la
démocratie participative




Cécile De BREUVAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

**COMMISSION "SUBVENTION INSTALLATION D'UN LOCAL COMMERCIAL" -
MODIFICATION**

Mairie de Moulins

B.P. 1629

03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00

Fax : 04 70 48 50 49

Courriel : contact@ville-moulins.fr



**COMMISSION « SUBVENTION INSTALLATION D'UN LOCAL COMMERCIAL » -
MODIFICATION**

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur LUCOT*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22,

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 relative à la création et à la composition de la commission « subvention installation d'un local commercial »,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre de la commission « subvention installation d'un local commercial » afin de remplacer Madame Emilie ROBERT, suite à sa démission du conseil municipal,

Considérant que le nombre des membres composant la commission « subvention installation d'un local commercial » est inchangé,

Considérant la candidature de Roland FLEURY pour siéger au sein de la commission « subvention installation d'un local commercial »,

Vu la présentation à la commission « subvention installation d'un local commercial » réunie le 11 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide, conformément à l'article L2121-21 du CGCT susvisé, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation d'un représentant de la commission « subvention installation d'un local commercial » en qualité de représentant titulaire,

Une seule candidature ayant été déposée, il est donné lecture de la désignation :

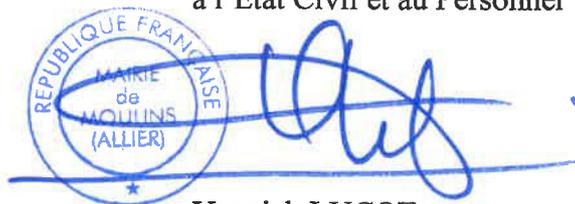
Roland FLEURY est désigné comme représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission « subvention installation d'un local commercial ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel

A circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE". The inner circle contains the text "MAIRIE de MOULINS (ALLIER)" with a small star at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER

Mairie de Moulins **AU SEIN DU COMITE DE JUMELAGE MOULINS - MONTEPULCIANO -
MODIFICATION**

B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



**REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU
COMITE DE JUMELAGE MOULINS-MONTEPULCIANO – MODIFICATION**

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur LUCOT*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L 2121-33,

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a désigné Cécile de BREUVAND, Dominique LEGRAND, Liliane EYRAUD, Nicole TABUTIN, Régine BATILLAT et Emilie ROBERT comme représentants de la ville de Moulins pour siéger au sein du comité de jumelage Moulins-Montepulciano,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Madame Emilie ROBERT, suite à sa démission du conseil municipal,

Considérant la candidature de Eric DAGOIS pour siéger au sein du comité de jumelage Moulins – Montepulciano,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide, conformément à l'article L2121-21 du CGCT susvisé, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Comité de Jumelage Moulins – Montepulciano,

Une seule candidature ayant été déposée, il est donné lecture de la désignation :

Éric DAGOIS est désigné comme représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Comité de Jumelage Moulins-Montepulciano.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,
L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel




Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	7
Présents et représentés.....	32

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE 03) - MODIFICATION

Mairie de Moulines
B.P. 1629
03016 Moulines Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulines.fr



**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR
SIEGER AU SEIN DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE 03) -
MODIFICATION**

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur LUCOT*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L 2121-33,

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a désigné Dominique LEGRAND et Mathieu GEFFRAY comme représentants titulaires, Philippe BOISMENU et Marwane FIKRY comme représentants suppléants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur Marwane FIKRY,

Considérant la candidature de Maud BETIAUX pour siéger au sein du Syndicat Départemental d'Énergie d'Allier (SDE 03), en qualité de représentante suppléante,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide, conformément à l'article L2121-21 du CGCT susvisé, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 03),

Une seule candidature ayant été déposée, il est donné lecture de la désignation :

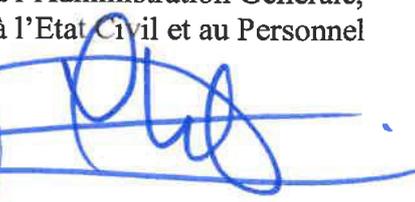
Maud BETIAUX est désignée comme représentante suppléante du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 03).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,
L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel




Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

DU CENTRE HOSPITALIER DE MOULINS - YZEURE - MODIFICATION

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr



Conseil Municipal du vendredi 15 octobre 2021

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER
AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE
MOULINS – YZEURE - MODIFICATION**

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame Cécile De BREUVAND*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L 2121-33,

Vu les articles L 6143-5, R6143-1 et R6143-2 du code de la santé publique relatifs à la composition du conseil d'administration des établissements publics de santé,

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a désigné Gilbert ROSNET comme représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Moulins – Yzeure,

Considérant que le Conseil de Surveillance comprend au titre des représentants des collectivités territoriales notamment le maire de la commune siège de l'établissement principal, ou le représentant qu'il désigne, et un autre représentant de cette commune,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur Gilbert ROSNET,

Considérant la candidature de Dominique LEGRAND pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Moulins – Yzeure,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide, conformément à l'article L2121-21 du CGCT susvisé, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Moulins – Yzeure,

Une seule candidature ayant été déposée, il est donné lecture de la désignation :

Dominique LEGRAND est désignée comme représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Moulins – Yzeure en remplacement de M ROSNET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à la solidarité, à
la vie quotidienne et à la démocratie
participative



Cécile De Breuvand

Cécile De BREUVAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

MOTION DE SOUTIEN DE LA VILLE DE MOULINS A LA CANDIDATURE DE CLERMONT-FERRAND A LA SELECTION DE LA CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE EN 2028

Mairie de Moulines
B.P. 1629
03016 Moulines Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulines.fr



MOTION DE SOUTIEN DE LA VILLE DE MOULINS A LA CANDIDATURE DE CLERMONT-FERRAND A LA SELECTION DE LA CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE EN 2028

Le Conseil Municipal sur proposition de Madame *MARTIN*

Nous avons la certitude et l'intime conviction que la culture doit être source de partage, de cohésion et doit faire l'objet de convergences communes.

En adhérant à l'association Clermont-Massif central 2028, Moulins Communauté a pris l'engagement de soutenir la ville de Clermont-Ferrand dans sa candidature au titre de Capitale européenne de la Culture 2028. C'est un engagement que nous pensons essentiel afin de montrer la solidarité qui unit nos territoires.

Ainsi et afin de poursuivre dans cette voie de solidarité « culturelle », la ville de Moulins souhaite apporter son total soutien à la ville de Clermont-Ferrand dans cette démarche. Nous avons la conviction que ce titre de Capitale Européenne de la Culture saura mettre en valeur les atouts de l'ensemble du territoire de l'Auvergne.

Nous avons la volonté commune de faire briller notre territoire, riche de sa diversité et de son attractivité géo-culturelle. L'histoire et l'identité de l'Auvergne et du Massif central sont connues et reconnues de tous et constituent une véritable opportunité pour notre belle Région.

Soutenir la candidature de Clermont-Ferrand est une évidence pour la Ville de Moulins dont le principal intérêt est de faire vivre culturellement notre territoire et poursuivre son développement.

Nous soutenons officiellement la ville de Clermont-Ferrand afin qu'elle puisse mettre en lumière la diversité de la richesse culturelle en Europe et les liens qui nous unissent en tant qu'Européens, tout en promouvant la diversité des cultures européennes, en mettant en valeur leurs points communs et faisant de la culture un moteur du développement à long terme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

La motion présentée par Mme MARTIN est adoptée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la Culture et
au Patrimoine



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bernadette".

Bernadette MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M. ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M. BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M. KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M. LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

RAPPORT RELATIF AUX ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE

DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA VILLE DE MOULINS AU COURS DES EXERCICES 2012 A 2017

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20211015-DCM2021169D-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Le vendredi quinze octobre deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi huit octobre deux mille vingt-et-un pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire (délibérations n°DCM2021130, DCM2021131, DCM2021132, DCM2021140 à DCM2021170) et de Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe (délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139).

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170 a donné pouvoir à Mme BELIN), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, M. KARI, M. ROSNET, Mme TABUTIN (présente pour les délibérations n°DCM2021130 et DCM2021170, absente pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139 : n'a pas donné pouvoir, absente pour les délibérations n°DCM2021132 et DCM2021140 à DCM2021169 : a donné pouvoir à Mme MARTIN), M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. BERNARD, Mme CORTEGGIANI, Mme LEPRINCE, Mme VINCENT, Mme BETIAUX, M. LUNTE, M. DARNET (absent pour la délibération n°DCM2021149 n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, M. DAGOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme MARTINS a donné pouvoir à Mme BETIAUX (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM2021133 à DCM2021139)

Mme EYRAUD a donné pouvoir à Mme PAGNON

M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme DE BREUVAND

Mme DE VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M. BOISMENU

Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. FIKRY a donné pouvoir à M. KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM2021167)

Mme BATILLAT a donné pouvoir à M. LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

RAPPORT RELATIF AUX ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE

DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA VILLE DE MOULINS AU COURS DES EXERCICES 2012 A 2017



**PRESENTATION DU RAPPORT RELATIF AUX ACTIONS ENTREPRISES A LA
SUITE DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
SUR LA GESTION DE LA VILLE DE MOULINS
AU COURS DES EXERCICES 2012 A 2017**

Le Conseil Municipal, sur proposition de *Monsieur LUCOT*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'Ordonnance n° 2016-1360 du 13 octobre 2016 modifiant la partie législative du code des juridictions financières

Vu l'article-L243-9 du Code des Juridictions Financières,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 juillet 2020 relative à la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône Alpes concernant la gestion de la ville de Moulins au cours des exercices 2012 à 2017,

Vu le courrier recommandé de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes du 20 avril 2021 reçu par la Ville de Moulins le 22 avril 2021 concernant le suivi des observations de la chambre régionale des comptes,

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration Générale, et Personnel du 13 octobre 2021,

Considérant que l'article L243-9 du code des juridictions financières prévoit : « *Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes.* »,

Considérant que le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune de Moulins pour les exercices 2012 à 2017 a été présenté à l'assemblée délibérante le 16 juillet 2020,

Considérant que des délibérations majeures relatives à la gestion des ressources humaines ont été prises lors du conseil municipal du 28 juin 2021 en accord avec les préconisations de la chambre régionale des comptes ne permettant pas d'avoir dans le délai d'un an un bilan exhaustif des actions menées avant la date de la présente réunion de l'instance municipale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte du rapport ci-joint présenté par Monsieur le Maire mentionnant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la commune de Moulins pour les exercices 2012 à 2017.

**RAPPORT RELATIF AUX ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES
OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA
GESTION DE LA VILLE DE MOULINS AU COURS DES EXERCICES 2012 A 2017**

Pour les recommandations :

- **Recommandation n° 1** : « Respecter l'obligation de présenter à chaque conseil municipal un compte-rendu exhaustif des décisions prises par le maire dans le cadre de délégations, s'agissant notamment des contentieux juridictionnels. »

La Commune avait pris l'engagement de prendre systématiquement des décisions municipales pour toute action en justice, dans le cadre de la délégation qui a été octroyée par le conseil municipal au Maire.

L'engagement a été suivi, des décisions municipales ont été prises systématiquement concernant toute action contentieuse, ces décisions font l'objet d'une présentation dans la liste globale des décisions prises dans le cadre des attributions du conseil municipal déléguées au Maire et présentée à chaque réunion du conseil municipal.

Date de la Décision	Numéro	Objet	Date du conseil municipal de présentation
18/08/2020	D2020-105	Contentieux LE GRAND CAFE - Désignation d'un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la Commune de MOULINS	01/10/2020
18/08/2020	D2020-113	Contentieux SCI NEW LIFE - Désignation d'un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la Commune de MOULINS	01/10/2020
05/10/2020	D2020-126	Contentieux LE GRAND CAFE - Désignation d'un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la Commune de MOULINS – Le cabinet ADAMAS est désigné	04/12/2020
07/12/2020	D2020-184	Contentieux Madame Urbain contre Commune de Moulins – Décision d'ester en justice et désignation d'un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la Commune	26/02/2021
18/03/2021	D2021-25	Contentieux l'Union départementale confédération syndicale des familles de l'Allier - Désignation d'un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la commune de Moulins	28/06/2021
06/04/2021	D2021-42	Contentieux la société SCI MOULINS VILLA MOLINIS - désignation d'un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la commune de Moulins	28/06/2021
01/06/2021	D2021-63	Contentieux Union départementale confédération syndicale des familles de l'Allier- référé - Désignation d'un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la commune de Moulins	28/06/2021

- **Recommandation n°2** : « Améliorer les prévisions budgétaires, s'agissant tout particulièrement des dépenses de fonctionnement en très grande partie gagées d'une année sur l'autre et sans évolution majeure. »

La commune a réalisé une nouvelle prospective budgétaire et financière début 2021 afin d'une part de connaître ses marges de manœuvre en investissements et fonctionnement, mais aussi pour améliorer les prévisions budgétaires sous un angle technique. En raison du contexte sanitaire exceptionnel de 2020 et 2021, ces simulations se révèlent singulièrement complexes puisque l'évolution réelle des recettes de fonctionnement demeure une inconnue désormais, obligeant un pilotage encore plus strict des dépenses de fonctionnement, elles-mêmes impactées par la crise sanitaire. Des ajustements techniques dans la préparation et le suivi par les services de la ville, du budget sont en cours et devraient permettre, à compter de 2022 et surtout 2023, d'améliorer les prévisions budgétaires.

- **Recommandation n°3** : « Améliorer la gestion prévisionnelle des investissements en mettant en place un plan pluriannuel d'investissement et en développant la gestion en AP/CP des opérations d'équipement, en vue d'un meilleur suivi des programmes ».

La commune indique qu'elle a précisé dans sa réponse à la chambre qu'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) est déjà mis en place au sein de la collectivité. Celui-ci est régulièrement mis à jour et communiqué au conseil municipal. Le débat d'orientations budgétaires 2021, présenté au conseil municipal du 26 février 2021 fait état de la dernière mise à jour du PPI.

S'agissant de la procédure des AP/CP, la Commune continue d'avoir recours à son utilisation dès que cela est opportun. La dernière délibération de création d'une AP/CP date du 27 septembre 2019 et concerne la réhabilitation de l'école Léonard de Vinci. Cette opération, dont l'autorisation de programme s'élève à 1 200 000 € TTC, est étalée sur les exercices 2019 à 2021.

Pièces :

- o Délibération DCM202102 du 26 février 2021 « Débat d'Orientations Budgétaires 2021 »
- o Délibération DCM2019115 du 27 septembre 2019 « Réhabilitation de l'école Léonard de Vinci Autorisation de programme-Crédits de paiement »

- **Recommandation n°4** : « Mettre en place un dispositif de contrôle automatisé permettant de s'assurer de la réalité des horaires de travail et des heures supplémentaires indemnisées, dans le respect des exigences réglementaires en prescrivant le développement. »

La ville de Moulins a délibéré, le 28 juin 2021, pour modifier le régime de travail de l'ensemble des agents municipaux, à effet du 1^{er} janvier 2022. Cette délibération constitue l'aboutissement d'un travail engagé il y a plusieurs mois, lequel a permis de mettre en conformité l'ensemble des régimes horaires des services. Sans aller jusqu'à la création d'un dispositif de contrôle automatisé dont la performance globale demeure à démontrer pour un employeur comme la ville de Moulins au regard de la multiplicité du nombre de sites de travail et des métiers, la direction mutualisée des ressources humaines est en cours de déploiement d'un dispositif permettant un suivi constant de la réalité des horaires accomplis au sein des services.

- **Recommandation n°5** : « Mettre en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, qui devrait déjà être appliqué depuis l'exercice 2017 ».

La commune indique que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a été instauré à compter du 1^{ier} juillet 2021 par délibération du conseil municipal le 28 juin 2021. Comme indiqué dans sa réponse au rapport d'observations définitives, le travail sur la mise en application du RIFSEEP a débuté avec la constitution d'un groupe de travail le 27 mars 2019 qui s'est réuni 7 fois aboutissant à un accord à l'unanimité du projet en Comité Technique le 24 juin 2021.

Pièce :

- Délibération DCM202177 du 28 juin 2021 portant actualisation du régime indemnitaire et mise en place du RIFSEEP

- **Recommandation n°6** : « *Recourir au recrutement d'agents contractuels, dans le strict respect des dispositions législatives et réglementaires.* »

La Ville de Moulins accorde une plus grande vigilance dans le recours aux recrutements d'agents contractuels afin de respecter les dispositions en vigueur. S'agissant de la procédure de déclarations de vacances d'emplois, la direction mutualisée des ressources humaines applique depuis 2021 un dispositif de veille permettant de respecter les délais règlementaires en vigueur.

- **Recommandation n°7** : « *Améliorer le recensement exhaustif des besoins en matière de commande publique de sorte d'organiser les procédures de mise en concurrence en adéquation avec les différents seuils de passation des marchés publics définis réglementairement.* »

La Commune rappelle que dans sa réponse aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, la Commune avait contesté cette recommandation. La Commune maintient cette contestation ; en effet, la Chambre n'avait constaté que 3 familles d'achats sur 243 existantes en 2018 pour lesquelles la Commune doit poursuivre ses efforts en termes de recensement exhaustif des besoins.

Il s'agissait des 3 familles d'achats suivantes : l'acheminement de lettres, les micro-ordinateurs et stations de travail et sur le traiteur.

S'agissant des micro-ordinateurs, la Commune tient à préciser que la Chambre a constaté dans son paragraphe 8.2 page 52 du rapport définitif la sollicitation de devis systématique au fur et à mesure de l'apparition d'un besoin, seule la publicité sur le site internet fait défaut.

Les difficultés d'approvisionnement liées à la crise sanitaire n'ont malheureusement pas permis de lancer un marché public permettant une réponse certaine des entreprises. En effet, ces dernières ne pouvaient être en mesure de garantir leur stock et leurs délais d'approvisionnement et de livraison, la ville ayant eu recours à des consultations ponctuelles auprès de différents fournisseurs. En fonction de l'évolution de la situation des fournisseurs après crise, il sera réfléchi sur la mise en place d'une mise en concurrence pour les besoins futurs.

S'agissant des traiteurs, la Commune avait précisé dans sa réponse aux observations définitives de la Chambre que la Chambre avait relevé dans le paragraphe 8.2 page 52 de son rapport définitif, certes l'absence de marché à bon de commande mais que cette dernière avait noté qu'une consultation annuelle et des consultations ponctuelles sont

effectuées sur la base de devis à chaque fois que la Commune a besoin de recourir à ce service.

Dans le cadre du contexte de crise sanitaire, les besoins pour les années 2020 et 2021 concernant le recours aux traiteurs ont été quasi inexistantes. Mais, la Ville réfléchit à la mise en place d'un accord-cadre pour ses besoins futurs.

S'agissant de l'acheminement de lettres, la Commune maintient sa remarque formulée dans sa réponse aux observations et reste consciente de l'ouverture à la concurrence du secteur postal mais souligne que le marché concurrentiel en matière d'acheminement postal reste faible. Une mise en concurrence sera établie pour les futurs besoins.

D'un point de vue général, un travail de recensement des besoins en matière de commande publique est opéré chaque année par le service mutualisé de la commande publique. Le caractère exhaustif de ce recensement demeure encore perfectible même si des efforts importants ont été accomplis, c'est la raison pour laquelle, un travail d'amélioration continue est en cours au sein des services municipaux sous le pilotage du service mutualisé de la commande publique

- ***Recommandation n°8*** : « Améliorer le niveau de connaissance des coûts de production d'un repas pris en charge par le service de restauration collective »

La Ville de Moulins arrivant au terme de sa Délégation de Service Public de restauration collective entend prendre en compte les recommandations de la Chambre quant au suivi des éléments financiers ainsi que l'ensemble des observations du rapport définitif dans le cadre de la future gestion qui sera retenue de ce service public. Une analyse approfondie du mode de gestion a été menée en 2021, elle permettra à la ville de Moulins de prendre une décision éclairée à court terme.

Pour les observations :

Observation	Action menée	Pièce
La présentation de la commune et de la stratégie		
La gouvernance		
<p>Délégation de pouvoirs : veiller au respect de la communication en conseil des décisions prises par le maire</p>	<p>Fait à chaque conseil municipal</p>	<p>Listes des décisions CM 16/07/2020, 01/10/2020, 04/12/2020, 26/02/2021, 01/04/2021, 28/06/2021, 15/10/2021 en matière de contentieux : Décisions n° D2020-105, D2020-113, D2020-126, D2020-184, D2021-25, D2021-42, D2021-63</p>
<p>Indemnité des élus : bien veiller à faire référence au bon indice terminal de la fonction publique</p>	<p>Délibération prise en début de mandat portant sur les indemnités de fonctions des élus</p>	<p>Délibération DCM202063 du 16 juillet 2020</p>

<p>Indemnité des élus : Déliberer sur les modalités de remboursement des frais de missions des élus, notamment exposés dans le cadre d'un mandat spécial</p>	<p>Délégation prise en début de mandat sur le remboursement des frais de déplacement des élus municipaux ainsi que sur les frais de représentation du maire</p> <p>Délégations prises en fonction des besoins concernant les mandats spéciaux pour les déplacements des élus municipaux</p>	<p><u>Remboursement de frais :</u> Délégations DCM202065 du 16 juillet 2020</p> <p><u>Mandat spécial :</u> Délégation DCM202140 du 1^{ier} avril 2021</p> <p>Délégation DCM2019136 du 27 septembre 2019</p> <p>Délégation DCM201987 du 14 juin 2019</p>
<p>L'organisation institutionnelle du territoire et les relations avec la communauté d'agglomération</p>		
<p>La qualité de l'information financière et la fiabilité des comptes</p>		
<p>Préparation et vote du budget : Faiblesse des informations communiquées à l'assemblée délibérante sur le plan des engagements pluriannuels, du contexte intercommunal, des budgets annexes</p>	<p>Les débats d'orientations budgétaires 2020 et 2021 font état de nouvelles informations à destination des élus, à savoir l'indication d'éléments de contexte macro-économiques et de la loi de finance votée pour l'année concernée</p>	<p>Délégations DCM202081 du 24 juillet 2020 et DCM202102 du 26 février 2021</p>
<p>PPI : Absence de plan pluriannuel d'investissement</p>	<p>PPI déjà existant comme précisé dans la réponse à la chambre.</p> <p>Régulièrement mis à jour et communiqué au conseil municipal.</p> <p>Le débat d'orientations budgétaires 2021 présenté fait état de la dernière version</p>	<p>Délégation DCM202102 du 26 février 2021</p>
<p>Immobilisations en cours : demande de suivi plus rigoureux, aux fins de transférer régulièrement les éléments patrimoniaux réalisés dans les comptes idoines d'imputation définitive</p>	<p>Rattrapage du retard en cours dans le transfert des éléments patrimoniaux en ayant produit dernièrement à la trésorerie principale plusieurs listes de biens à affecter dans les comptes correspondant d'imputation définitive</p>	<p>Etats transfert comptes 23XX vers 21XX (listes 1 à 3)</p>

Durées d'amortissement : compléter la délibération de principe	Délibération plus précise prise détaillant les catégories de biens ainsi que leur durée d'amortissement et indiquant son application aux biens acquis sur tous les budgets de la commune.	Délibération DCM 2020165 du 4 décembre 2020
La gestion des subventions et le pilotage des satellites		
Subventions : veiller à joindre au CA le bilan et comptes certifiés de tous les organismes	Annexion dès le compte administratif 2019 des comptes complets et certifiés des associations qui répondaient à leur obligation de les faire parvenir	Compte Administratif 2019
La situation financière		
La gestion des ressources humaines		
Anomalies dans l'attribution d'heures supplémentaires : pas de dispositif de décompte automatisé du temps de travail, délibération imprécise quant aux emplois pouvant bénéficier d'heures supplémentaires	Délibération plus précise prise précisant les filières, grades et services concernés par l'octroi d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires	Délibération DCM202177 du 28 juin 2021 : article 2
Régime indemnitaire : mettre en place le RIFSEEP	Délibération prise faisant application du RIFSEEP à compter du 1 ^{er} juillet 2021	Délibération DCM202177 du 28 juin 2021 : article 1
Durée légale du temps de travail : 32 heures en moins que la durée légale de 1607h	Délibération prise afin de supprimer les 4 jours de congés extra-légaux accordés par délibérations du 8 mars 2002 et du 26 septembre 2008	Délibération DCM202178 du 28 juin 2021
Les achats		
Recensement des besoins à améliorer	La procédure de recensement des besoins a été mise en œuvre en 2021 La procédure ayant été stoppée quelques années et consciente des axes d'amélioration, la Commune réfléchit à rendre ce	Procédure de recensement 2021

	dispositif plus contraignant et performant afin de sensibiliser au mieux les services dépensiers	
Procédure de mise en concurrence à mettre en œuvre en ce qui concerne les achats de <u>micro-ordinateurs et de stations-travail</u>	Perturbation en matière de stock et d'approvisionnement auprès des fournisseurs durant la période de crise sanitaire obligeant à des consultations ponctuelles, aucun fournisseur n'étant en mesure de garantir des délais et des stocks suffisants. Réflexion sur la mise en place d'une mise en concurrence pour les besoins futurs	
Procédure de mise en concurrence à mettre en œuvre en ce qui concerne <u>les traiteurs</u>	Des consultations ponctuelles existaient pour les besoins passés Pas de mise en concurrence durant la période de crise sanitaire en raison de besoins inexistantes ou très peu importants. Réflexion sur la mise en place d'un accord cadre pour les besoins futurs	
Procédure de mise en concurrence à mettre en œuvre en ce qui concerne <u>l'acheminement du courrier</u>	Rappel d'un marché concurrentiel très faible en ce qui concerne la distribution des lettres Réflexion sur la mise en place d'une mise en concurrence pour les besoins futurs	
Veiller que l'adjoint signataire a bien reçu délégation	La signature des marchés publics par l'adjoint aux finances apparaissait comme pertinente du fait que les finances sont systématiquement engagées. Toutefois le domaine de la commande publique a été mentionné expressément dans l'arrêté de délégation d'un adjoint. Reconduit après le renouvellement général du conseil municipal de 2020, l'adjoint délégué à la	

	commande publique est désormais le signataire des marchés publics	
Sur la participation d'élus « intéressés » aux décisions	Comme indiqué dans la réponse aux observations définitives, la Commune poursuit ses actions permettant de garantir le principe d'impartialité et veille et veillera à prendre le cas échéant des arrêtés de déport quand la situation l'exige et à ce que les élus « intéressés » n'interviennent pas dans les décisions	
Veiller à motiver systématiquement et de manière précise les décisions déclarant un marché sans suite ou infructueux avec mention expresse des délais et voies de recours	La Commune précise qu'en 2020, une seule procédure de marché a été déclarée sans suite. La commune s'étant engagée à faire mention des délais et voies de recours sur les décisions déclarant sans suite les procédures, cette exigence a bien été respectée	
La gestion de la restauration collective		
Contrôle financier : déficit de contrôle financier sur le contrat de DSP	Le contrat de Délégation de Service Public arrivant à son terme le 31 août 2022, la Ville de Moulins entend prendre en compte l'ensemble des observations et recommandations de la Chambre dans le cadre de la future gestion qui sera retenue.	
Notion de risque supporté par le délégataire : cette notion peut remettre en cause la qualification juridique du contrat de DSP en marché public		

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,

à l'Administration Générale,

à l'Etat Civil et au Personnel

A circular official stamp in blue ink is positioned to the left of a handwritten signature. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'MAIRIE' in the center, and 'MOULINS (ALLIER)' at the bottom. The signature is a stylized, cursive script in blue ink, written over a horizontal line.

Yannick LUCOT